



Discrimination, harcèlement par mon employeur

Par **lolamaelyss**, le **06/04/2015 à 16:12**

Bonjour, mon employeur a envoyé une lettre discriminatoire indiquant mes sois disant fautes , mon état d esprit au médecin du travail avant ma visite médicale qui aura lieu mercredi 8 avril, le double de celle ci m a été remise par ma chef de service, a t il le droit d essayer d influencer le médecin du travail , car a chaque visite j ai toujours été apte malgré mon handicap de laa perte de la vue d un œil et le port de lunettes de soleil, merci pour votre reponse

Par **P.M.**, le **06/04/2015 à 17:13**

Bonjour,
Le plus important est surtout que le Médecin du Travail ne devrait tenir vraisemblablement aucun compte d'une telle missive...
En revanche, il ne lui appartient pas de vous déclarer en invalidité ou d'augmenter votre taux...

Par **lolamaelyss**, le **06/04/2015 à 20:11**

Merci pour votre message. Cordialement